

# Appel de projets pédagogiques 2021-2022

## Projets de mobilité étudiante

### **Présentation**

Dans le cadre du présent appel, les projets qui seront considérés doivent être des projets de mobilité étudiante (séjours en groupe) offerts dans le cadre d'un cours crédité.

Les projets soumis doivent compter sur un financement qui sera exclusivement de sources externes (organismes subventionnaires, commandites, campagnes de souscription, contribution des étudiantes et étudiants, Fondation du Cégep de l'Outaouais). De même, aucune libération ou suppléance ne peut être octroyée et le budget de fonctionnement du Cégep ne peut être mis à contribution outre un montant forfaitaire qui peut être accordé pour une partie des coûts liés à l'accompagnement par les enseignantes ou enseignants.

**Il importe néanmoins de noter que tous les projets de mobilité étudiante doivent être soumis pour analyse et approbation, et ce, qu'un financement soit recherché ou non.**

### **Critères d'analyse**

Les critères<sup>1</sup> qui serviront à l'analyse des projets de mobilité étudiante sont :

---

<sup>1</sup> L'ordre de présentation des critères ne constitue pas un ordre de priorité. Le comité d'analyse des projets verra à identifier les critères à privilégier.

- **Pertinence scolaire** : La proposition doit clairement démontrer que les objectifs et les activités de l'initiative proposée contribuent au cheminement scolaire ou professionnel.
- **Partenaires** : La proposition doit indiquer l'état des démarches avec des partenaires étrangers ou québécois.
- **Retombées et rayonnement** : La proposition doit démontrer par quels moyens différents auditoires, internes et externes seront sensibilisés au projet et à ses retombées.
- **Budget** : Le budget doit être équilibré et respecter les balises énoncées.
- **Sélection et préparation des participants** : La proposition doit expliquer quelles étapes sont prévues pour procéder à la sélection des étudiantes et étudiants qui participeront au projet.
- **Risques** : La proposition doit démontrer que les enjeux/risques principaux qui peuvent affecter le projet ont été identifiés et que des mesures d'atténuation ont été envisagées.
- **Calendrier** : La proposition doit démontrer une gestion efficace du temps (avant, pendant et après le séjour à l'étranger).

### ***Le comité d'analyse des projets de mobilité étudiante***

Le comité d'analyse des projets de mobilité étudiante présente la composition suivante :

- Deux enseignantes ou enseignants ;
- Un représentant du Service des affaires étudiantes et communautaires (SAEC) ;
- Une direction adjointe des études ;
- Une conseillère pédagogique ;

Un représentant de la Fondation pourra se joindre à ce comité.

### ***Comment déposer un projet***

Pour déposer un projet dans le cadre du présent appel, il convient de remplir le formulaire prévu à cet effet à l'adresse :

#### **Microsoft Forms**

Le formulaire devra être accompagné de tous les documents pertinents pour l'analyse du dossier y compris le budget prévisionnel joint au courriel d'invitation à soumettre. Les documents doivent être soumis à même le formulaire.

La date limite pour soumettre un projet pour financement et pour approbation est le **3 avril 2021**.